

Le commerce équitable à la croisée des chemins

Samuel Poos,
Fair trade
Centre ; tél.
02-213.38.24
ou 0496-
96.38.87 ;
<s.poos@
belgacom.net>

Le développement rapide du commerce équitable pose la question d'une définition légale et exige peut-être une précision du rôle des différents acteurs.

En 2003, dans notre pays, ce type de commerce représentait un marché de 26,5 millions d'euros, soit une augmentation de 58% par rapport à 2001. 8353 paquets de café et 24000 bananes arborant le label Max Havelaar sont vendus chez nous chaque jour, ce qui représente annuellement, pour le café, 1,11 million d'euros versés aux paysans du Sud, en plus du prix habituel.

1. Un succès qui pose nombre de défis

Aujourd'hui, de nombreux distributeurs « traditionnels » perçoivent le commerce équitable comme une niche de marché intéressante pour leurs marges et leur image. Dans ce contexte, la tentation est grande d'opposer acteurs spécialisés (souvent des ONG) et non spécialisés (industriels et distributeurs classiques). Il est tentant de crier à la récupération par les grands groupes de distribution. Pourtant, chacun peut apporter une contribution significative au développement du secteur.

Les niveaux d'exigence élevés des industriels et distributeurs classiques en matière de qualité, de logistique, de prix, du contrôle des coûts, sont autant de chances de faire évoluer le commerce équitable dans le sens d'une professionnalisation accrue des acteurs et d'une optimisation de l'offre.

Les produits du commerce équitable pourront ainsi se situer dans une fourchette de prix toujours plus abordable pour les consommateurs. A partir du moment où sa valeur ajoutée économique, sociale et environnementale est garantie par une organisation extérieure comme Max Havelaar, une concurrence régulée permet de garantir au consommateur le meilleur rapport qualité-prix pour les produits qu'il achète. Finalement, secteurs spécialisé et non spécialisé sont parfaitement complémentaires. Le premier mobilise en priorité le citoyen, aide au développement de nouvelles filières et de nouveaux produits et pilote la

maîtrise des critères ainsi que l'évolution du concept. Ce sont les seuls à justifier d'une expérience significative de terrain. Le second mobilise en priorité le consommateur et permet le développement des filières et produits à grande échelle.

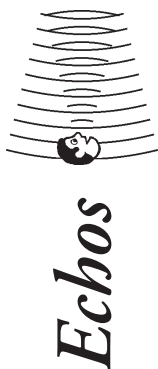
2. Utz Kapeh : danger

C'est donc ailleurs qu'il faut chercher les dangers qui guettent le commerce équitable. Dans le sillage de son succès, de nombreuses initiatives de « commerce éthique » voient le jour. Ainsi, aux Pays-Bas, l'un des deux fondateurs de Max Havelaar, Nico Roosen, a participé au lancement d'une nouvelle démarche : *Utz Kapeh* (bon café en langue maya). Ses spécificités ? Ne pas faire référence de manière exclusive aux producteurs marginalisés, ni à un prix minimum garanti pour les producteurs. Son objectif ? Attirer de nombreux distributeurs pour qui toute intervention sur les prix est inacceptable. Douwe Egberts, un adversaire déclaré du commerce équitable, refusant depuis de nombreuses années de distribuer un café au label Max Havelaar, collabore avec cette nouvelle initiative.

Pourtant, le prix minimum garanti offre une relative sécurité économique aux producteurs. Les prix des matières premières peuvent en effet varier fortement d'un jour à l'autre sur les marchés internationaux. Le risque de prendre de mauvaises décisions en matière de dépenses, d'investissements à court et long termes est relativement élevé pour les producteurs, surtout en période de chute des prix.

Comme il est moins cher pour les industriels et distributeurs de travailler avec Utz Kapeh plutôt qu'avec le commerce équitable, le risque existe d'assister à terme à une marginalisation de ce dernier. A moins que les consommateurs ne restent fidèles à des marques, labels forts, issus de véritables mouvements sociaux.

Un autre danger est celui de dérives incontrôlées. Ayant repéré le créneau, de nouvelles boutiques ou petits réseaux de magasins se créent et font explicitement référence au concept. Certains de manière tout à fait honnête, en étant d'ailleurs membres de



l'organisation internationale du commerce équitable (IFAT). D'autres sont moins regardants et n'apportent pas toujours les garanties quant au respect des principaux critères du secteur : l'achat direct à des organisations de producteurs marginalisés ou à des sociétés poursuivant un objectif social, le paiement d'un prix « équitable » en rapport avec les conditions sociales de production et le contexte local, le préfinancement partiel de la production, des relations commerciales à long terme, des conditions de travail sûres et saines ainsi que des conditions écologiques et de qualité.

En Bolivie, des producteurs de Quinoa se plaignent du *fair trade*, alors que les pratiques incriminées sont le fait d'associations dont la plate-forme française du commerce équitable a refusé l'adhésion. Les dérives sont possibles parce que le commerce équitable ou, plus spécifiquement, la transaction commerciale équitable, ne dispose pas de définition juridique et donc de reconnaissance légale en tant que telle. N'importe qui peut affirmer pratiquer un commerce équitable sans en respecter les règles et sans être poursuivi. Le seul risque encouru est de se voir dénoncer publiquement

par les organisations du secteur.

3. Reconnaissance légale du commerce équitable

Il est urgent que le concept soit reconnu officiellement aux niveaux belge et européen, que ce soit par le biais d'une loi ou par celui, peut-être plus souple de la normalisation (norme ISO). La Commission européenne ne semble malheureusement pas aller dans ce sens. Comme Pascal Lamy, ancien commissaire européen au commerce, elle considère le commerce équitable comme une niche peu à même de se développer. Une niche qui apporte certes de profonds changements positifs pour les producteurs, mais qui ne touche qu'un très faible segment du marché. Elle préfère soutenir des initiatives qui apportent de moins grands changements dans la vie de tous les jours de producteurs, mais pour un nombre plus élevé de ceux-ci.

Lancer le processus de reconnaissance légale du commerce équitable au niveau belge pourrait être un objectif très précis pour le ministre de la coopération au développement !

SEMAINE DU COMMERCE ÉQUITABLE Du 6 au 16 octobre 2004

Joignez l'utile à l'équitable

C'est la 3ème Semaine nationale du commerce équitable. Objectif ? Sensibiliser à ce mode de production et de consommation citoyenne respectueux des hommes et de leur environnement.

Malvira, Philippe Geluck, Axelle Red, Laurence Bibot, Mbo Mpenza, Jeff Bodart, parmi d'autres, choisissent déjà des produits équitables. Et vous ?

De nombreuses animations sont prévues : des dégustations de produits équitables dans les trains de la SNCB et dans plus de 80 établissements, des « chasses aux produits équitables » par des personnalités médiatiques dans quelques supermarchés, une tentative de record du monde de percussion de Djembé, des débats, une présence au salon de l'alimentation de Bruxelles, une mise en avant des produits équitables dans les grandes surfaces, des activités propres aux organisations du secteur, etc.

Pour plus d'info sur le commerce équitable et les activités de la Semaine : contactez Samuel Poos (tél : 02.213.38.24) ou surfez sur <www.commerce-equitable.be>.

